

## Cartes d'identités :

**Uniquement sur rendez-vous les après-midis en Mairie.**

Pièces à fournir :

### En cas de 1<sup>ère</sup> Demande :

- 1 photo d'identité
- justificatif de domicile récent ( Facture électricité, gaz, tél... )  
( Si vous êtes hébergé, CNI du logeur et une attestation rédigée par celui-ci, indiquant qu'il vous héberge depuis plus de 3 mois )
- 1 acte de naissance avec filiation de moins de 3 mois

### En cas de renouvellement : ( Périmée depuis moins de 5 ans )

- L'ancienne carte d'identité
  - 1 photo d'identité
  - justificatif de domicile
- En cas de perte ou de vol de l'ancienne CNI : 1 Timbres fiscal de 25 € + 1 acte de naissance avec filiation de moins de 3 mois

## Certificats d'Immatriculation

Comment réaliser son certificat d'immatriculation ?

Lors de l'achat d'un véhicule **neuf ou d'occasion**, le certificat d'immatriculation se demande :

- En ligne, sur le site de l'ANTS : <https://immatriculation.ants.gouv.fr/>
- Après d'un garagiste agréé au SIV (Système d'Immatriculation des Véhicules) : [Les garages à proximité en cliquant ici](#)

Vous trouverez davantage d'informations sur comment réaliser la démarche, dans [le manuel explicatif en cliquant ici](#).

### **Passeports biométriques** :

**Uniquement sur rendez-vous les après-midis en Mairie.**

Pièces à fournir :

#### **En cas de 1<sup>ère</sup> demande :**

- 2 photos d'identité couleur, identiques, de moins de 6 mois ( Format 35 x 45 mm )
- Justificatif de domicile ou de résidence de moins de 3 mois ( EDF ou France Telecom : **Fournir l'original** )
- Carte d'identité en cours de validité
- Justificatif de nationalité française, sauf si le demandeur est né en France et que l'un au moins de ses parents est né en France
- Justificatif d'état civil : extrait d'acte de naissance avec filiation ou à défaut, copie intégrale de l'acte de mariage

#### **En cas de renouvellement** :

- 2 photos d'identité couleur, identiques, de moins de 6 mois ( Format 35 x 45 mm )
- Justificatif de domicile ou de résidence de moins de 3 mois ( EDF ou France Telecom : **Fournir l'original** )
- Ancien passeport
- Déclaration de perte ou de vol
- Justificatif de nationalité française, sauf si le demandeur est né en France et que l'un au moins de ses parents est né en France
- Justificatif d'état civil : extrait d'acte de naissance avec filiation ou à défaut, copie intégrale

de l'acte de mariage

**Coût du passeport (En timbres fiscaux) □ : 86€ adulte, 42€ mineurs de + de 15 ans et 17€ enfants !**

[Timbre électronique passeport](#) <sup>■</sup>  
[2-35 Mo](#)

---

**NB** : Le service public se dote d'un nouvel outil pour simuler le prix de votre carte grise en fonction de votre région. Que ce soit pour une voiture neuve ou d'occasion.

Consultez ces guides pratiques : [comment faire la carte grise d'une voiture ?](#) et [comment lire sa carte grise ?](#)

avant de vous rendre sur

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R39696>

Vidéo explicative : [ANTS Chaîne](#)

**Merci de prendre RDV pour vos démarches : Tel. 03.29.09.50.11**

